



## **Conférence générale**

### **Vingtième session**

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023

Point 22 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à la coopération**

**avec les pays à revenu intermédiaire**

## **Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document rend compte des activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et décrit la portée des programmes et les principales initiatives auxquelles cette coopération donne lieu.

## **I. Introduction**

1. Selon la classification établie par la Banque mondiale en fonction du revenu, 105 États Membres de l'ONUDI, soit une majorité, appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Compte tenu de ces circonstances, la Conférence générale a adopté à sa dix-huitième session, dans sa résolution GC.18/Res.9, le Cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, en priant le Directeur général d'établir un plan de travail en vue de son application.
2. Comme suite aux décisions prises par le Conseil du développement industriel (IDB.49/Dec.11 et IDB.50/Dec.6), l'ONUDI a élaboré le plan de travail, qui a été adopté puis mis à jour par le Conseil. La coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire, telle qu'envisagée dans le plan de travail, a pour objectif d'accélérer le développement industriel inclusif et durable de ces pays et de les aider à atteindre l'objectif de développement durable n° 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure, ainsi que les cibles qui y sont associées, au cours de la décennie d'action consacrée aux objectifs de développement durable. Ces deux dernières années, le Directeur général a rendu compte des progrès accomplis par l'ONUDI en matière de coopération avec les pays à revenu intermédiaire ([GC.19/18](#) et [IDB.51/20](#)).
3. Une version actualisée du plan de travail en vue de l'exécution du cadre stratégique, publiée dans le document de séance IDB.51/CRP.4, a été présentée à la

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



cinquante et unième session du Conseil et examinée par celui-ci. Le plan de travail actualisé, qui intègre les contributions reçues des États Membres, est en adéquation avec la devise de l'ONUDI : « Le progrès par l'innovation ».

## II. Tendances mondiales

4. Avec un tiers du produit intérieur brut (PIB) et les trois quarts de la population à l'échelle de la planète, les pays à revenu intermédiaire continuent de jouer un rôle important dans le développement mondial. Ils représentent également un tiers des exportations mondiales de biens et de services, et 45 % des investissements.

5. Pour la plupart de ces pays, le « piège du revenu intermédiaire » représente un défi majeur. Les chocs extérieurs, l'augmentation du coût de la vie, l'insécurité alimentaire, le poids croissant de la dette souveraine, les tensions géopolitiques et géoéconomiques, la dégradation accrue de l'environnement et l'aggravation de la crise climatique sont, pour les pays à revenu intermédiaire, autant de facteurs de vulnérabilité qui se sont exacerbés au fil des ans.

6. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est tenu du 10 au 19 juillet 2023, sous les auspices du Conseil économique et social. Afin de mieux faire valoir les préoccupations et la réalité des pays à revenu intermédiaire dans le débat général sur la manière d'atteindre les objectifs de développement durable, le forum a consacré une réunion spécifique à la nécessité de surmonter les difficultés de ces pays pour faire avancer le Programme 2030.

7. L'appel lancé par les pays à revenu intermédiaire en faveur d'un système de classification qui soit plus nuancé et qui tienne compte d'aspects pluridimensionnels, en allant au-delà du seul PIB, gagne du terrain. Un système de mesure global de ce type rendrait compte du développement des pays en intégrant des critères relatifs à la justice sociale et climatique, à l'équité entre les générations et à l'égalité socioéconomique, ce qui est nécessaire pour que les pays à revenu intermédiaire poursuivent leur développement. Un tel changement de classification leur permettrait, ainsi qu'à la communauté internationale, d'agir efficacement en faveur du climat, de partager des technologies et d'assurer l'accès au financement.

## III. Programmes de coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire

8. Répondant à la nécessité d'aller au-delà des activités ordinaires de coopération technique, l'ONUDI continue de soutenir les pays à revenu intermédiaire : i) en fournissant des analyses et des orientations générales visant à contribuer aux programmes de transformation élaborés par les pouvoirs publics dans le domaine du développement industriel durable : ii) en proposant des conseils techniques sur les ajustements à apporter aux normes et règles nationales afin, par exemple, de faciliter l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des pays à revenu intermédiaire dans les chaînes de valeur mondiales : et iii) en organisant et en animant des forums et séminaires de dimension mondiale afin de sensibiliser les décideurs et le secteur privé à l'importance des mécanismes politiques, des possibilités de coopération et des meilleures pratiques dans des domaines tels que l'économie circulaire, la transition énergétique et la transformation numérique de l'industrie.

9. L'ONUDI a défini et commencé à mettre en œuvre plusieurs initiatives nouvelles, qui couvrent les fonctions relatives au conseil stratégique, à l'activité normative et aux partenariats, afin de renforcer sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Pour ce qui concerne la fonction normative, ces nouvelles initiatives comprennent : le forum multilatéral de l'ONUDI sur la politique industrielle : l'organisation, en marge de ce forum, d'une manifestation sur la politique industrielle dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : le dispositif mondial de services

consultatifs en matière de politique industrielle de l'ONUDI (Global Industrial Policy Advice Facility) : et le Programme mondial pour l'hydrogène dans l'industrie.

10. Plusieurs initiatives portant sur les partenariats et les activités normatives sont engagées avec différents partenaires, notamment dans les domaines de l'énergie, des normes et des politiques. L'ONUDI élabore et met en œuvre, à l'échelle de l'Organisation, une approche intégrée, fondée sur les risques et transparente visant à promouvoir une culture du partenariat. Un outil de pointe permettra à l'ONUDI d'améliorer sa gestion des partenariats et de rationaliser le cycle des partenariats, y compris pour les partenariats établis avec des pays à revenu intermédiaire et entre ces pays. En collaboration avec Hydrogen Europe, l'ONUDI dresse la liste des compétences nécessaires dans la chaîne de valeur de l'hydrogène vert, qui servira ensuite à cerner les lacunes des pays à revenu intermédiaire en la matière. En partenariat avec l'Organisation internationale de normalisation, elle élabore une norme technique internationale pour l'hydrogène fondée sur la quantité d'équivalent de dioxyde de carbone émise au cours de sa production. La plateforme d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (SDG 9 Accelerator), mise en service en 2022 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui comprend 25 pays à revenu intermédiaire, établit des réseaux et des partenariats qui relient les pays et les donateurs, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l'objectif 9. Parallèlement au renforcement de cette plateforme, une conférence régionale consacrée à l'accélération de la réalisation de l'objectif 9 dans les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue en mars 2023. Dans le cadre du Programme de parcs éco-industriels, l'ONUDI continue d'apporter une assistance aux pays à revenu intermédiaire pour transformer des parcs industriels ordinaires en parcs éco-industriels, en les aidant à surmonter les obstacles économiques, techniques, organisationnels et réglementaires/politiques qui entravent l'adoption de pratiques éco-industrielles en Afrique du Sud, en Colombie, en Égypte, en Indonésie, au Pérou, en Ukraine et au Viet Nam.

11. Comme cela lui a été demandé dans la décision IDB.50/Dec.6, l'ONUDI a organisé, en étroite collaboration avec les États Membres et le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, une manifestation qui s'est tenue en marge de l'édition 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Cette manifestation parallèle, qui portait sur l'objectif de développement durable n° 9 dans les pays à revenu intermédiaire comme moyen d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, a servi de complément à la session du forum politique qui était consacrée à l'objectif 9, et qui s'est déroulée le 12 juillet 2023. Elle a permis d'étudier les stratégies et initiatives qui visent à accompagner le progrès dans les pays à revenu intermédiaire en leur permettant d'œuvrer efficacement à la création d'emploi, à l'augmentation des niveaux de revenu, au développement économique et à la préservation de l'environnement selon l'idée que la croissance économique doit être dissociée de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution. Les débats ont fait ressortir l'importance des mécanismes de politique industrielle, de la maîtrise technologique, du développement des infrastructures, du renforcement des compétences et de l'éducation pour relever des défis tels que le piège du revenu intermédiaire, l'accès au financement et le rôle du secteur industriel informel et des petites et moyennes entreprises.

12. La coopération technique reste le principal vecteur de prestation des services de l'ONUDI, en ce qui concerne aussi bien l'allocation des ressources que la création de valeur pour les États Membres, ce qui profite largement aux pays à revenu intermédiaire. Le volet de la coopération technique consacré à une « industrie écologiquement viable » continue de représenter la majeure partie du portefeuille de l'ONUDI (53,9 % des projets de coopération technique en 2022), devant les volets

consacrés à la « prospérité partagée grâce à l'industrie » (21,1 %), à la « compétitivité économique » (19,9 %) et aux « services transversaux » (4,4 %)¹.

13. À l'échelle du système des Nations Unies, dans le cadre de ses efforts de renforcement des connaissances et de la coordination, l'ONUDI participe activement à la définition de plusieurs axes de travail présentant un intérêt particulier pour les pays à revenu intermédiaire, afin de mesurer les progrès accomplis au-delà des indicateurs liés au PIB. Ces travaux prennent notamment la forme de débats menés au niveau du Réseau des économistes des Nations Unies et du Comité de haut niveau sur les programmes. En outre, le pôle de connaissances (Knowledge Hub) de l'ONUDI propose, dans le domaine du développement industriel, des formations axées sur le commerce, l'innovation et l'investissement.

#### **IV. Mesures que pourrait prendre la Conférence générale**

14. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.

---

---

¹ Voir Rapport annuel de l'ONUDI 2022, appendice A (p. 12), disponible à l'adresse suivante : <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2023-04/Annual%20Report%202022%20Appendices-French.pdf>.